

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 25 juillet 2018 – France POULAIN

Harcourt > Château

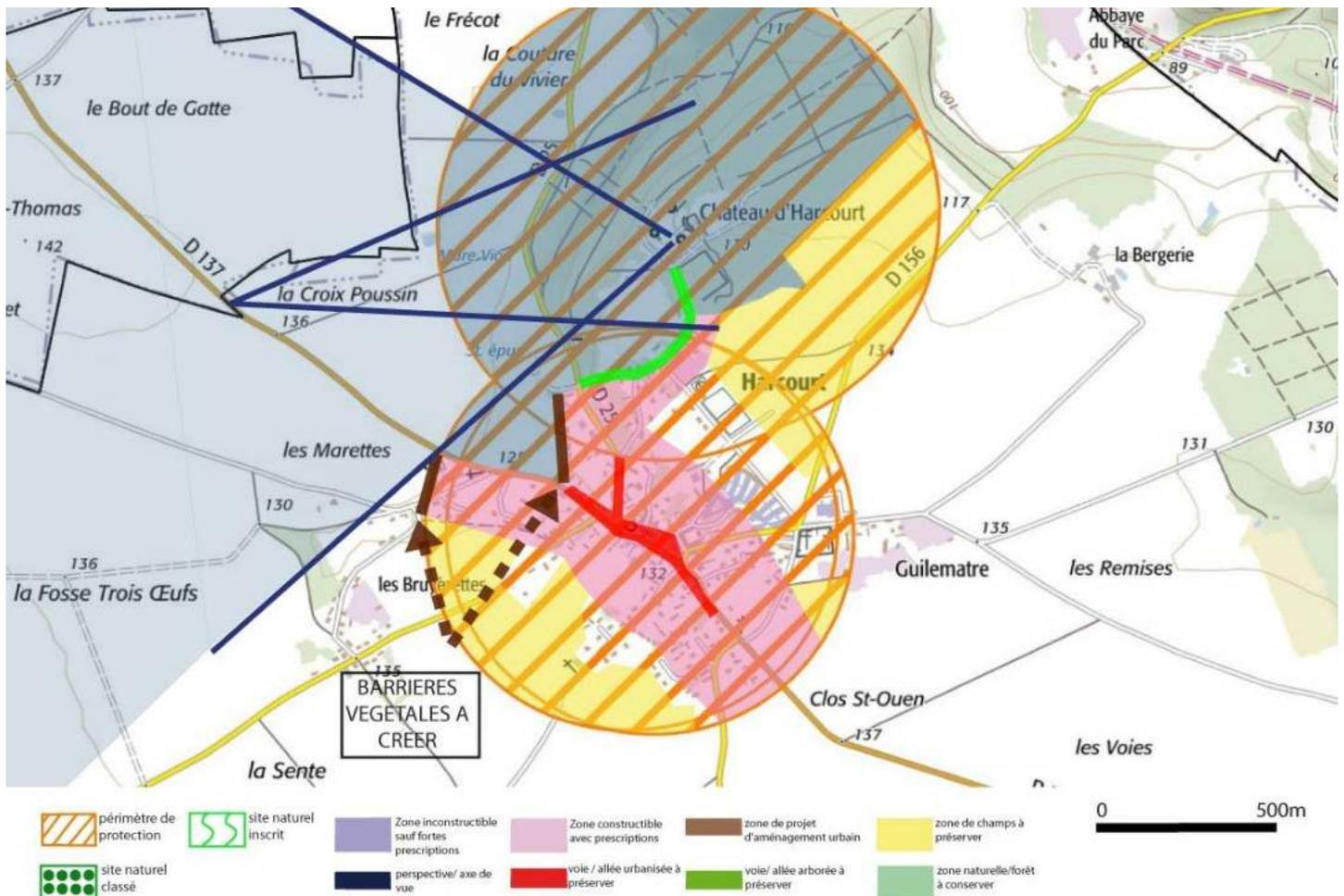
L'arboretum est considéré comme Jardin remarquable. Son périmètre s'applique au parc du château.

L'église d'Harcourt est classée depuis 1862 et la mairie est inscrite depuis 2001. Leurs périmètres de protection chevauchent en partie celui du château.

Le château d'Harcourt a été classé en tant que monument historique dès 1862.

En 912, les terres du futur domaine d'Harcourt ont été données par le chef normand Rollon à son lieutenant Bernard le Danois. La seigneurie d'Harcourt est mentionnée au XI^e siècle avec Errand d'Harcourt, qui participa à la bataille d'Hastings. A la fin du XII^e, un donjon carré en pierre et une chapelle ont été construits par Robert II d'Harcourt, combattant aux croisades avec Richard Coeur de Lion. Le donjon a été relié aux hautes tours voisines afin de former le corps principal du château actuel. L'enceinte flanquée de tours et précédée de fossés a été ajoutée au XIII^e siècle afin de former une vaste basse-cour. A partir de 1364, la défense du site est renforcée par Jean VI d'Harcourt avec la construction d'un châtelet d'entrée. Durant la guerre de Cent Ans, la place fut conquise par les anglais en 1418 puis reprise par Dunois en 1449 à l'aide de l'artillerie. La forteresse perdit son intérêt militaire tout en servant encore durant les Guerres de Religion au XVI^e. A partir de 1695, le château a été réaménagé par la princesse de Brancas afin de l'adapter au goût classique. Peu occupé durant le XVIII^e, le domaine est devenu un arboretum au XIX^e grâce à Louis-Gervais Delamarre qui le légua à l'État en 1827. L'Académie d'Agriculture de France a confié la gestion du domaine au département de l'Eure en 1999.

Le château est environné par un superbe arboretum formant un écrin autour du monument. Des vues portent au Sud et à l'Ouest vers les champs et quelques maisons du village. Le cadre rural est valorisant et possède une architecture de qualité qui mérite d'être préservée.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade Est du logis



La façade Ouest remaniée fin XVII^e



Le châtelet d'entrée de l'extérieur



Les vestiges de l'enceinte



La châtelet d'entrée depuis la basse-cour



Le château vu de la Croix Poussin

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



L'arboretum du château



L'église d'Harcourt



L'environnement rural



Quelques maisons dans les abords

